Nouvelles officielles

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **19 (1973)**

Heft 6

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

AVIS

L'article 87 du Code de la nationalité française du 19 octobre 1945 prévoyait que l'acquisition volontaire d'une nationalité étrangère entraînait la perte de la nationalité française. Cette disposition a été modifiée par la loi du 9 janvier 1973. Aux termes des nouvelles prescriptions, l'acquisition volontaire d'une nationalité étrangère n'a pas d'effet sur la nationalité française. Le ressortissant français résidant à l'étranger a pourtant la possibilité de souscrire une déclaration en vue de perdre la nationalité française. Ainsi l'ancienne Suissesse domiciliée en France ne perd plus la nationalité française par réintégration dans la nationalité suisse. Elle reste Française, même lorsqu'elle est domiciliée hors de France, à la condition de ne pas souscrire la déclaration en vue de perdre la nationalité française.

Ambassade de Suisse en France.

AVIS IMPORTANT

Les Suisses de l'étranger qui désireraient profiter de la 8e révision pour adhérer à l'A.V.S./A.I. facultative mais ne seraient pas à même d'en acquitter les primes, sont instamment priés de s'adresser à la représentation diplomatique, ou consulaire, auprès de laquelle ils sont immatriculés.

Collation du titre de Ministre

Le Conseil fédéral a autorisé M. Charles Hummel, délégué permanent de la Suisse auprès de l'UNESCO à Paris, à se prévaloir du titre de ministre dans l'exercice de ses fonctions.

COMMUNIQUE

Le Conseil fédéral a nommé M. Alfred Wacker, en qualité de représentant permanent de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg. A cette occasion, le titre d'ambassadeur plénipotentiaire lui a été conféré. Il succède à M. André Dominicé qui a été nommé chef de la mission permanente de la Suisse auprès des organisations internationales à Genève.

Né en 1918 à Zürich, M. Wacker est originaire de Bâle et Berne. Il acheva ses études universitaires à Berne avec la patente d'avocat. Entré en 1945 au service du département politique, il fut transféré successivement à Strasbourg, Berne, Francfort, Cologne et Budapest. De retour à Berne en 1957, il fut affecté à la section Ouest de la Division des affaires politiques. Trois ans plus tard, il se vit confier les fonctions de premier collaborateur du chef de mission à Mexico, avec rang de conseiller d'ambassade. Dès 1964, il est affecté en qualité de chef adjoint de la mission suisse auprès des communautés européennes à Bruxelles. Depuis 1966, il est au bénéfice d'un congé et assume les tâches de secrétaire général adjoint de l'Association européenne de libre échange à Genève.

Bordeaux : XVe Congrès de l'Union des Suisses de France, 28-29 avril 1973

Faisant suite à la réunion annuelle de tous nos consuls suisses de France, en présence de notre ambassadeur, M. Pierre Dupont, le XVe Congrès de l'U.S.F. a tenu ses assises dans la belle cité de l'Aquitaine. Quarante-huit présidents sur quatre-vingt-huit seulement étaient présents. Question de distance, de dates peut-être, de frais sans aucun doute, sont autant d'explications à donner à cette carence.

M. Gehrig, président de l'U.S.F., ouvrit le congrès en souhaitant la bienvenue aux différentes personnalités présentes : MM. P. Dupont, ambassadeur ; M. E. Bauermeister, conseiller ; M. F. de Ziegler, ministre ; M. Leippert, suppléant de M. M. Jaccard ; M. von Wyss, représentant M. L. Guisan, de la commission de S.E. ; M. Ney, directeur du S.S.E., M. Paillard, son adjoint, et les consuls suisses de France.

A son tour, M. Belvisotti, président de la S.H.B. de Bordeaux prit la parole en remerciant chacun d'être venu. Puis notre ambassadeur souhaita la bienvenue au nom des hautes autorités fédérales aux congressistes, en se félicitant de se trouver, lui et ses collaborateurs, une fois de plus parmi eux. Il devait préciser...

... En dépit de leur rythme réglé par le retour de chaque printemps, vos congrès ne cèdent ni à la routine ni au folklore. Ils constituent un carrefour annuel, un lieu de rencontre où les représentants de la communauté suisse de France viennent confronter leurs expériences et faire part de leurs préoccupations. Ici, les délégués de toutes nos sociétés prennent conscience d'une réalité : l'Union des Suisses de France a un rôle irremplaçable à jouer. Elle représente l'ensemble des intérêts de nos compatriotes dans ce pays, elle se penche sur leurs vœux, les transmet à qui de droit ; elle organise des consultations et fait circuler les informations...

Lecture fut donnée, ensuite, d'une lettre adressée par M. Dreyer, de l'Union des Suisses de Franche-Comté, dont les délégués étaient hélas absents, suggérant de renforcer les congrès régionaux, en restreignant la participation aux congrès annuels, tout en souhaitant une subvention fédérale pour amortir les frais. Problème complexe, car en définitive, preuve nous en a été donnée à la fin du congrès, chacun tient à se retrouver une fois l'an non pas seulement en séance de travail, mais également pour les festivités.

A son tour, M. Leippert, du D.P.F., apporta les souhaits de nos autorités fédérales.

Rôle de l'Union des Suisses de France

Il est une chose essentielle que d'aucuns semblent oublier. L'U.S.F. est notre seul moyen, à nous Suisses de France, de nous faire entendre à Berne, par l'intermédiaire du S.S.E. et de la C.S.E. Qu'on se le dise une fois pour toutes. Si nous voulons participer indirectement à certaines dispositions, révisions de loi, etc., il faut que nous disposions d'une tribune. C'est donc un devoir pour chacune des sociétés suisses de France d'en faire partie, même si cela comporte un sacrifice matériel. Si les fédérations régionales devaient se réunir plus souvent, la physionomie de l'U.S.F. changerait complètement. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une assemblée de présidents qui nomment des délégués chargés de les représenter au sein de la Commission des Suisses de l'étranger à Berne et de faire entendre leur voix par delà les frontières. L'image de l'U.S.F. ne doit pas être folklorique, ce qui fausserait la valeur de notre Union. A cet effet il sera utile de relire les statuts de l'U.S.F. Quant à une subvention, il convient de rester indépendants.

Rapport de la Commission des Suisses de l'étranger par M. R. Périllard

Très substanciel, ce rapport devait nous mettre au courant du voyage de son président, M. L. Guisan, aux Etats-Unis, du problème de la huitième révision de l'A.V.S./A.I., de l'application de l'art. 45 *bis* en matière de taxes militaires (3 années au lieu de 8), des droits et devoirs politiques, etc. de la double imposition, des Suisses spoliés d'Algérie, etc., problèmes importants auxquels s'attachent précisément le S.E. et la C.S.E.

Information générale

Il y a trois ans, à Lyon, l'U.S.F. avait chargé une commission d'étudier le

problème de l'information. Bénéficiant de l'expérience du « Messager suisse », cette tâche fut menée à bien par toute son équipe en collaboration avec le D.P.F. et le S.S.E. Actuellement les Suisses de tous les pays d'Europe, excepté ceux des pays de l'Est, disposent d'une publication leur apportant les nouvelles officielles de notre pays. (Kontakt, Courrier suisse, Swiss Observer, Gazetta svizzera, Messager suisse). Des éditions en espagnol, puis en portugais sont prévues et dans un temps relativement court les Suisses du monde entier seront touchés par ce système d'information, application positive de l'article 45 *bis*.

Echo et Weltschweizer

Les difficultés concernant l'*Echo* ont été évoquées. Déficit annuel : F s. 50 000. (A mon avis, la formule de cette revue devrait être complètement remaniée. Jumelée par exemple avec la splendide revue éditée par l'O.N.S.T., elle deviendrait un complément indispensable de l'information générale). Quant au *Weltschweizer*, cette petite revue est envoyée gratuitement aux jeunes Suisses de l'étranger. S'adresser au S.S.E., 26, Alpenstrasse, CH 3003 Berne.)

Forum helvétique

C'est un service insuffisamment connu. Il est composé de bandes magnétiques enregistrées par le Service d'ondes courtes, qu'il est possible de se procurer au S.S.E. Devenant un thème de discussion en table ronde, il est également prévu d'en faire un enregistrement. Ainsi pourra-t-on créer une rubrique « directe » des S.E. à l'un de nos postes de radio. En voici la liste:

1. La Suisse et l'UNO. — 2. Grandes lignes de la politique gouvernementale 1971-1973. — 3. Droits et devoirs politiques des Suisses de l'étranger. — 4. Aide suisse aux pays du Tiers-Monde. — 5. Abstentionisme. — 6. L'accord suisse - CEE. — 7. Défense totale. — 8. Conception globale suisse des transports. — 9. La Suisse romande et ses poètes. — 10. Approvisionnement en énergie. — 11. Les articles constitutionnels d'exception.

A paraître :

1. Problèmes du Jura. — 2. Hymne national. — 3. Suisse - Afrique du Sud. — 4. La Suisse achetée par des étrangers.

Ces bandes existent également en allemand.

Deux projets sont en outre à l'étude, celui d'envoyer à tous les jeunes Suisses de 20 ans « Mini-profil de la Suisse » et, à 40 ans « Connaissance de la Suisse ».

Fonds de solidarité

Ce Fonds est en passe de subir une transformation radicale, en tenant compte de l'épargne que tout Suisse de l'étranger pourrait faire.

x x x

La venue d'un message télégraphique devait nous apporter les vœux et souhaits de M. Berthod, ancien consul général de Bordeaux. Merci, cher compatriote !

x x x

La séance reprit après un succint déjeuner dans la Maison Suisse de Bordeaux, don de M. Porte qui était venu spécialement de Genève pour assister au congrès.

M. von Wyss, délégué de la N.S.H., suppléant de M. Guisan, à son tour nous adressa quelques paroles de bienvenue.

Puis M. Paillard, du S.S.E., nous apporta d'autres précisions concernant la huitième révision de l'A.V.S./A.I. qui résoud certains problèmes mais en crée d'autres, raison pour laquelle il est indispensable que tous les lecteurs du « Messager suisse » lisent attentivement toutes les nouvelles paraissant dans notre publication à ce sujet.

Révision de la convention franco-suisse en matière de sécurité sociale

Ce problème extrêmement important en ce qui concerne les relations franco-suisses est actuellement à l'étude. Des commissions se sont réunies pour trouver une solution à ce problème qui depuis 1949 n'avait pas varié, bien que des pourparlers exploratoires au niveau des experts aient eu lieu en 1964 et 1969. C'est seulement en 1972 que des négociations proprement dites ont pu être entamées.

Droits politiques

En résumé, ce problème étant le plus délicat de la législation d'exécution, la commission d'étude a dû se rendre compte que l'exercice du droit de vote pour les Suisses de l'étranger ne pouvait être prévu que lors d'un séjour en Suisse comme le Conseil fédéral l'a d'ailleurs relevé dans son message du 2 juillet 1965 concernant l'insertion dans la Constitution fédérale d'un article 45 *bis* sur les Suisses de l'étranger. Il est à espérer que ladite commission pourra terminer ses travaux encore cette année et soumettre son rapport au Conseil fédéral qui prendra les mesures qui s'imposent.

Les Chambres ont approuvé, lors de leur dernière session, la loi sur l'assistance des S.E. qui est également fondée sur l'article 45 *bis*... La C.S.E. avait exprimé le vœu dans son mémoire du 31 juillet 1968, que la question de l'assistance soit examinée en priorité. Nous sommes heureux de constater que cette assistance de la Confédération est maintenant chose faite, si le délai de référendum n'est pas utilisé, ce qui ne paraît pas être le cas.

Ecoles suisses

Ce problème soulève de nombreuses difficultés car les écoles suisses de l'étranger ont à faire face à une pénurie de moyens. Il est indispensable que la subvention fédérale soit augmentée, pour renforcer l'image de la Suisse à l'étranger.

Congrès 1974

Comme prévu à Strasbourg il aura lieu à Paris. La Fédération des Sociétés suisses de Paris aura à cœur de présenter deux formules (Réd. dixit), l'une de travail, l'autre combinée aux divertissements...

Renouvellement du bureau, reconduit à l'unanimité, M. de Boccard étant remplacé par M. Jacot (Synd.) Tout est bien qui finit bien. C'est à notre ambassadeur qu'échût la mission agréable de clôturer ce XVe Congrès en rappelant une fois de plus l'excellente ambiance créée par les délégués, ce qui est essentiel pour la réussite d'une telle manifestation. Un excellent travail de réflexion a été réalisé, même si parfois il y eut quelques contestations. De telles réunions permettent en effet de donner à l'UDS sa véritable configuration, vœux qu'il exprima également pour le futur.

Les festivités

Faute de place, il nous est impossible de nous étendre sur les festivités du Congrès de Bordeaux. Qu'il me soit toutefois permis de remercier ses organisateurs et en particulier M. et Mme G. Guibert qui nous ont fait découvrir un Saint-Emillion historique, après avoir eu le samedi soir une réception à la préfecture de Bordeaux suivie d'un dîner au Novotel. Il est incontestable de souligner que l'ambiance du dimanche fut extraordinaire notamment pendant le déjeuner où l'on eut le plaisir d'entendre notre Rébroff national, M. Arn, stagiaire au consulat suisse de Bordeaux qui mériterait une bourse fédérale et le trio — impromptu — Jeanneret de la Chaux-de-Fonds, de Cannes et de Biarritz qui a appris à se connaître précisément en ce dimanche d'avril. N'oublions pas le pianiste et pour terminer ce long rapport, notre cher abbé Portmann qui pour fêter les 50 ans du Cercle suisse d'Agen s'était chargé de nombreux pruneaux pour lesquels il eût droit à un ban cantonal, suivi d'un ban fédéral.

Congressistes, nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine à Paris.

Nelly Silvagni-Schenk